Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 064-200087492-20260922-DEL45_2026-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 22 septembre 2026

Le 22 septembre 2026, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 16 septembre 2026 et transmise par voie électronique le 16 septembre 2026, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. ANNETTE Thierry (CAPBP), M. BERNIARD Claude (Lasseube), M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAGNA Lionel (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), M. CANTON Marc (CCPN), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. DOMECQ Jean-Pierre (CAPBP), M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme FRANCQ Natalie (CAPBP), Mme HORROD Vanessa (CAPBP), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), Mme JACQUELIN-VALLÉE Laurence (CAPBP), M. LABORIE Nicolas (CAPBP), M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP), Mme LAUGÉ Martine (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. MORA Pascal (CAPBP), M. MORLAS Claude (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS), M. TOBAL Nicolas (CCPN),

ABSENTS EXCUSES : M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. DUMAS François (CAPBP), Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS), M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP, représenté par Mme FRANCQ Natalie, déléguée suppléante), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. OMS Bernard (CCPN), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP, représenté par M. DOMECQ Jean-Pierre, délégué suppléant), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS), M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP, représenté par Mme JACQUELIN-VALLÉE Laurence, déléguée suppléante).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP) a donné pouvoir à Mme HORROD Vanessa, M. TURON Jean-Luc (CCPN) a donné procuration à M. TOBAL Nicolas.

Secrétaire de séance : M. POURTAU Xavier.

Délibération n° 45-2026 – Adhésion du SMEP au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI

Rapporteur : Monsieur Pascal MORA

Vu les dispositions des articles L. 5721-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° DFEAD-3B-98 N°3 en date du 22 Janvier 1998 portant création du Syndicat Mixte AGEDI,

Le Rapporteur expose aux membres que le SMEP de la région de Jurançon s'est rapproché du Syndicat Mixte ouvert AGEDI afin de demander son adhésion.

L'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI a pour objet de permettre au SMEP de bénéficier de produits et services informatiques adaptés par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de services selon le principe de la mutualisation.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 13 décembre 2024, et notamment de son article 9 relatif à l'adhésion,

Le Comité syndical après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt du Syndicat pour bénéficier de cette mutualisation à grande échelle à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL45_2026-DE

DÉCIDE d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.

AUTORISE Monsieur le Président à signer :

- La convention pour la mise à disposition de services et les conditions Générales annexées,
- Les modalités d'application de la convention de mise à disposition de services,
- Les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition.

CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

DÉSIGNE Monsieur Pascal MORA, Vice-Président, comme délégué du SMEP à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.

PRÉVOIT au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts, outre les frais de fonctionnement dus en contrepartie de la mise à disposition de services.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 31 Pouvoirs : 2 Nombre de votants : 33

Vote – Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Xavier POURTAU